BARÈME D'HONORAIRES

AU PAYS DU SOLEIL, SARL au capital de 15 000 € - RCS DRAGUIGNAN 501 747 661
Siège social : 968 DN7, 83340 LE CANNET DES MAURES
Tel : 04 83 73 83 00 - E-mail : lecannetdesmaures@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 22 juin 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Prix de vente supérieur à 300 001 €	4,17 % minimum de 16 000 €	5 %
De 225 001 à 300 000 €	5,00 % minimum de 12 500 €	6 %
De 150 001 à 225 000 €	5,84 % minimum de 10 000 €	7 %
De 100 001 € à 150 000 €	6,67 % minimum de 7 500 €	8 %
De 0 à 100 000 €	7,5 % minimum de 5 000 €	9 %

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 0,10 % de la valeur estimée avec un minimum de 180 € TTC à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence.

Honoraires de rédaction d'acte : 300 € TTC à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 200 € TTC à la charge du vendeur

Locations – Barème à compter du 22 juin 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC/m² de surface habitable	8 € TTC/m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC/m² de surface habitable	3 € TTC/m² de surface habitable
Entremise et négociation	350 € TTC	**X**

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10 € TTC/m² de surface habitable	10 € TTC/m² de surface habitable
Bail professionnel	8 % HT du loyer annuel, soit 9,6 % TTC	8 % HT du loyer annuel, soit 9,6 % TTC
Bail commercial	8 % HT du loyer annuel, soit 9,6 % TTC	8 % HT du loyer annuel, soit 9,6 % TTC
Bail stationnement (parking, garage…)	160 € TTC	160 € TTC
Autre :		

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC/m² de surface	**X**
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 40 € TTC	**X**
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 180 € TTC, non facturé dans le cadre d'un mandat de location confié à l'agence.

Gestion locative - Barème à compter du 22 juin 2024

Agence AU PAYS DU SOLEIL
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ

Prestations initiales :

	PACK SÉRÉNITÉ 8% TTC	PACK PREMIUM 9% TTC
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5% des travaux	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	75 € / heure
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	200 €
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200 €	300 €
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	75 € / heure

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)	**2,50%**	**2.50%**
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	65 € TTC	65 € TTC

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : FR 02 501 747 661 - Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens - Cartes professionnelle CPI 8302 2018 000 030 640, par la CCI du Var située 236 Boulevard du Maréchal Leclerc, 83000 TOULON - Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion (*) : CEGC 16 rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999, 92919 La Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*(*) cf votre carte professionnelle*